



LES BASES DE L'ASSURANCE ENTREPRISE

Assurer les biens, les responsabilités et les personnes de l'entreprise

L'activité de l'entreprise expose nécessairement son patrimoine humain, matériel et intellectuel au risque aléatoire. La survenance d'un sinistre peut avoir de lourdes conséquences sur sa survie et entraîne souvent sa fermeture de façon temporaire ou définitive. C'est pourquoi il est primordial de savoir identifier les risques inhérents, pour mettre en place, gérer et optimiser un contrat risque d'entreprise.

OBJECTIFS

Apprécier les principes fondamentaux de cette branche de risque
Identifier les événements assurables de la protection des biens et responsabilité civile
Analyser les garanties offertes dans un contrat d'assurance entreprise

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Rédacteurs et gestionnaires de contrats d'entreprises
Commerciaux, conseillers clientèle et intermédiaires d'assurances
Chefs de produit marché des professionnels et entreprises

PRÉREQUIS

Évoluer dans le secteur de l'assurance ou travailler avec les acteurs de l'assurance

COMPÉTENCES ACQUISES

Mettre en place, de gérer et optimiser un contrat risques d'entreprise

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

Les bases de l'assurance entreprise

Cerner l'environnement d'une entreprise

- Le marché de l'assurance entreprise en France
- L'état des lieux de la sinistralité selon le Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles (BARPI)
- La présentation du schéma des risques de l'entreprise
- Identifier les différentes branches en assurances dommages

Souscrire un risque entreprise

Définir le cadre légal

- L'obligation d'information et de conseil

Maîtriser les principes de la formalisation contractuelle

- Le principe indemnitaire, la détermination des capitaux et les règles Plan de Conservation et Règles de Souscription (PCRS)

Identifier les biens assurables

Maîtriser les principes de fonctionnement du contrat entreprise

Analyser les conditions de résiliation

Assimiler le principe de la réassurance et de la coassurance

- Définir le contexte et le champ d'intervention

FORMATIONS COURTES

INITIATION

DIST.

Ref. : 8992250

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1620
€ HT

Repas inclus



- Analyser les droits et obligations de l'assureur et de l'assuré
- Repérer la notion de grands risques

Exercice d'application : indication conjointe des droits et des obligations de l'assuré et de l'assureur à partir d'exemples

Recenser les garanties dommages d'un contrat d'assurance entreprise

Les assurances de responsabilités

- Définir le droit de la responsabilité civile
- Identifier les différentes natures de responsabilités
- Étudier les nouvelles responsabilités pour les entreprises

Les assurances de biens

- Acquérir les notions fondamentales de l'assurance en juste valeur
- Identifier les garanties de base
- Cerner les garanties légales et obligatoires
- Analyser les extensions de garanties

Les assurances de personnes

- Définir le marché de l'assurance collective en France
- Identifier les personnes liées au contrat
- Mettre en place une police d'assurance collective dans l'entreprise

Étude de cas : analyse de plusieurs contrats d'assurance dommages entreprise

Vidéo : Quel est le rôle de l'expert d'assurances ?

INTERVENANTS

Paul Vincent QUILICHINI

Associé gérant

Paul Vincent QUILICHINI

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap